

No : **R-4270-2024**

Hydro-Québec

(ci-après le «Distributeur» et le
«Transporteur»)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement (GRAME)**

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande de fixation des tarifs et conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de
transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025)
et de distribution d'électricité (année 2025-2026)*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 1^{er} août 2024, Hydro-Québec dans ses activités de transport («Transporteur») et de distribution («Distributeur») déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation relative à la fixation des tarifs et conditions des activités de transport d'électricité, pour les années 2023, 2024 et 2025, et à la fixation des tarifs et conditions des activités de distribution d'électricité, pour l'année 2024-2025 ;
2. Dans cette demande, Hydro-Québec présente les aspects communs au Transporteur et au Distributeur (partie 1), les demandes du Transporteur de fixation des tarifs et des conditions (partie 2) et la demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2025-2026 (partie 3) ;

3. Dans la décision D-2024-081, la Régie jugeait opportun de traiter la demande simultanément en trois phases et donnait instruction à toute personne intéressée de lui signifier leur intention d'y participer au plus tard le 19 août 2024 ;

4. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la demande conjointe du Transporteur et du Distributeur afin que les tarifs et conditions intègrent le mieux possible les objectifs des politiques énergétiques et préoccupations actuelles en matière d'environnement et développement durable, en lien avec la transition énergétique du Québec;

5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;

6. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;

7. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;

8. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;

9. Par ses interventions à la Régie de l'énergie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité ;

10. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales, des principes de développement durable et de l'importance de la transition énergétique dans la prise de décisions portant sur les demandes relatives à l'établissement des tarifs et conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

11. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011 et R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014, R-3933-2015, R-4011-2017 et R-4057-2018 et R-4100-2019 du Distributeur ;

12. Le GRAME a participé à l'étude des demandes d'approbation des Plans d'approvisionnement 2005-2014 (R-3550-2004), 2008-2017 (R-3648-2007), 2011-2020 (R-3748-2010), 2014-2023 (R-3864-2013), 2017-2026 (R-3986-2016), 2020-2029 (R-4110-2019, phases 2 et 3) et 2023-2032 (R-4210-2022, phases 1 et 2) du Distributeur ;

13. Le GRAME souhaite cibler son intervention sur les enjeux suivants de la **phase 3**, lesquels sont détaillés dans la liste des sujets déposée en annexe de la présente demande :

Phase 3 : Fixation des tarifs et conditions du Distributeur pour l'année 2025-2026 (partie 3 de la Demande)

-Sujet 1: Nouvelle offre de tarification différenciée dans le temps (la « TDT ») ([B-0026](#), section 4.1)

-Sujet 2 : Modifications du Crédit de pointe critique (le « crédit hivernal ») ([B-0026](#), section 4.2.3.)

-Sujet 3 : Modifications du Tarif de pointe critique (le « tarif Flex») ([B-0026](#), section 4.2.3.)

-Sujet 4 : Nouveau tarif pour les surconsommateurs de la clientèle domestique ([B-0026](#), section 4.3)

-Sujet 5: Refonte des moyens de GDP pour les clientèles commerciale, institutionnelle et industrielle ([B-0026](#), section 5)

-Sujet 6 : PGEÉ Réseau intégré : Programme LogisVert ([B-0046](#), section 2.1)

-Sujet 7 : PGEÉ Réseau intégré : Programme Sensibilisation à mieux consommer ([B-0046](#), section 2.1)

-Sujet 8 : PGEÉ : Programme Solutions Efficaces (Marché Affaires) ([B-0046](#), section 2.2)

-Sujet 9 : PGEÉ : Réseaux autonomes ([B-0046](#), section 2.3)

-Sujet 10 : Gestion de la demande de puissance (la «GDP») ([B-0046](#), section 3)

-Sujet 11 : Ajouts d'engagements à la clientèle de grande puissance en matière d'EE et en GDP ([B-0028](#), p. 28-29)

III. Présentation de la preuve et argumentation

14. Le GRAME entend participer à l'analyse de la preuve déposée et à toutes les étapes nécessaires à l'analyse de la demande de fixation des tarifs et conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité ;

15. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

16. Le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste interne, de sa directrice, Mme Catherine Houbart, qui détient un baccalauréat en écologie de l'Université de Sherbrooke et de même qu'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, en plus de cumuler une expérience auprès d'autres organismes environnementaux, dont la Soverdi et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

17. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

18. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans la décision D-2024-081, le budget de participation du GRAME est déposé en annexe de la présente demande d'intervention ;

19. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, suite 200,
Laval, Québec, H7T 2J7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Catherine Houbart, directrice

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
(GRAME)
735, rue Notre-Dame, bureau 202
Lachine, Québec H8S 2B5
Tél. : 514-634-7205
Courriel : catherine@game.org

20. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen des enjeux de la phase 3 du dossier R-4270-2024 ;

21. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4270-2024.

Le 19 août 2024.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, Avocate
3090, boul. le Carrefour, suite 200,
Laval, Québec, H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
genevieve_paquet@videotron.ca